

## FICHE ACTION N° 06-CHAU

# L'aménagement du pôle mairie et la valorisation de l'usoir



© J. Halatre

### **Orientation stratégique**

Rendre visible, maintenir et développer l'offre d'équipements et de services  
Consolider et développer l'offre commerciale  
Réaménager et développer les espaces publics  
Rééquilibrer les modes de déplacements en centre-bourg  
Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire

### **Maître d'ouvrage**

Commune de Chaulnes

### **Description de l'action**

L'espace public composé de la place de la mairie et de l'avenue Jean Jaurès a une véritable valeur d'accueil à Chaulnes. On y recense également de nombreux éléments patrimoniaux, ainsi que des services et équipements importants de la commune.

L'organisation spatiale de ce lieu ne permet cependant pas de valoriser ses nombreux atouts. La voirie, au gabarit important, constitue une coupure ; la place, dédiée au stationnement, est peu exploitée et les connexions douces peu présentes. L'espace public apparaît finalement pensé pour la voiture. Les éléments du patrimoine semblent, par ailleurs, isolés et manquent parfois de visibilité...

De manière générale, l'aménagement de cet endroit ne permet pas la lecture d'un ensemble unitaire et ne révèle que trop peu son potentiel.

Les élus envisagent à terme d'optimiser ce pôle. Le projet devra répondre principalement aux objectifs suivants :

- Développer l'identité du lieu
- Affirmer le rôle d'accueil de la place de la mairie et renforcer son lien avec les commerces et services présents
- Valoriser les équipements et le patrimoine de la commune
- Améliorer l'accessibilité des commerces et services
- Sécuriser et encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Valoriser et animer l'usoir / renforcer son lien avec les espaces publics

Pour ce faire, la réflexion pourrait notamment porter sur :

- L'ouverture des espaces et leurs accès (square, monument aux morts)
- Un aménagement paysager perméable du parking et la création d'un parvis pour la mairie
- La mise en place de liaisons piétonnes ainsi que d'une allée traversante (du square à l'extrémité de l'usoir)
- L'installation de terrasses pour les commerces
- L'aménagement des abords immédiats des façades
- L'enrichissement de la biodiversité

### **Partenaires**

Cette action doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche partenariale avec :

- L'Etat
- Les collectivités locales
- Le PETR Cœur des Hauts de France
- Les habitants
- Les associations
- Le service des espaces verts de la commune
- L'agence de l'eau Artois-Picardie
- Le C.A.U.E 80
- L'ABF
- La DRAC

### **Dépenses prévisionnelles**

Non connues à ce stade.

### **Principaux dispositifs de financement mobilisables**

- Dispositif de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
- Selon leur évolution, dispositifs de revitalisation des centres-bourgs

### **Calendrier / Modalités de mise en œuvre**

La mise en œuvre de cette action n'est pas envisagée sur ce mandat mais à plus long terme. Elle nécessiterait le respect des étapes suivantes :

- Le recrutement (possible) d'une AMO
- La mise au point programmatique du projet, en concertation.

- La rédaction d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre dans lequel cette action devrait notamment être bien restituée dans le contexte plus global du projet centre-bourg - Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre.
- La réalisation de certains travaux en régie

### **Lien autres programmes et contrats territorialisés**

Cette action s'inscrit dans un AMI Centre-Bourg et est en cohérence avec les dispositifs ou labels suivants, présents sur le territoire :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le label Pays d'art et d'histoire

### **Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)**

(1)

- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Association et suivi des partenaires techniques
- Recrutement d'une AMO
- Suivi-photographique

(2)

- Intégration des enjeux liés à la mobilité douce. Mesurable par l'analyse du projet définitif : développement de liaisons piétonnes, d'un parvis pas ou peu circulé...
- Intégration des enjeux liés à la biodiversité (prise en compte du végétal dans la conception du projet). Au regard de la qualité du projet définitif
- Taux de satisfaction des habitants et des commerçants

### **Conséquence sur la fonction de centralité**

Cette entrée de bourg, spacieuse, marquée par l'étendue de l'usoir et bordée d'arbres aux fûts élevés, dispose déjà d'une perspective et d'une qualité paysagère peu commune.

Par ailleurs, elle abrite un patrimoine architectural et culturel exceptionnel : quatre monuments, l'église Saint-Didier, le Jeu de Paume, le monument aux morts, la mairie et la place attenante sont labellisés « Architecture contemporaine remarquable ».

Au-delà de ces éléments, ce secteur est stratégique : assurant une fonction d'accueil il constitue aussi la centralité ; relié directement à la rue commerçante Odon Dumont, il renferme la plupart des équipements et services de la commune.

Cet espace est un atout fort qui participe à la qualité de vie des habitants.

L'optimisation de cet ensemble permettrait donc de révéler plus encore ce lieu, notamment dans ses dimensions paysagères, patrimoniales et historiques. En ce sens, elle conforterait l'offre touristique présente et l'attractivité de la commune.

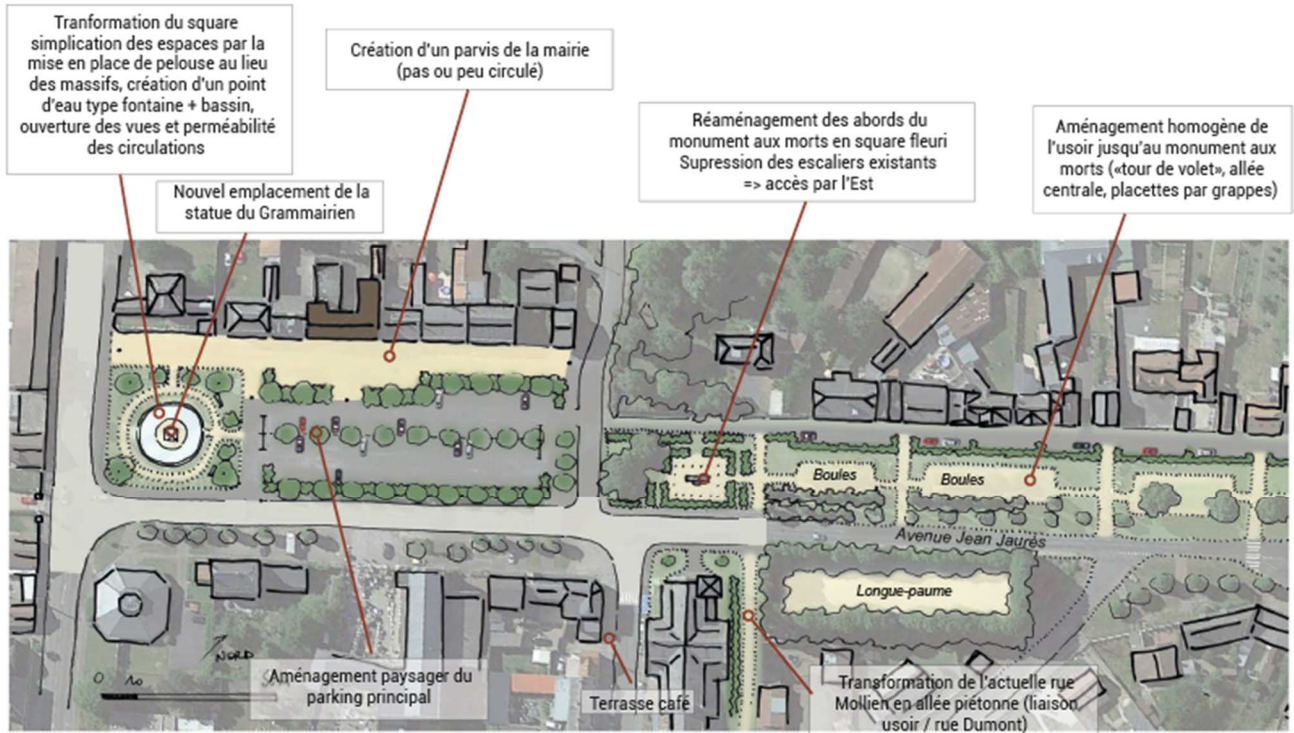
### **Annexes :**

- Localisation du site
- Intention de projet



## Intention de projet :

### Usoir côté ouest



### Usoir côté est

